

## À QUOI SERVENT LES PROMOTIONS ?

La lecture des manuels de marketing est toujours édifiante : « La promotion des ventes est l'ensemble des actions qui visent à influencer les comportements des clients potentiels par le biais d'une incitation matérielle immédiate (ex : une réduction de prix, un cadeau...) afin de déclencher un achat. Elle permet d'attirer de nouveaux clients non-consommateurs de la marque ou du produit, qui achètent un produit semblable ou substituable, de faire connaître et de stimuler la demande du type de produit, de fidéliser les clients et de faire acheter plus ou plus tôt. Elle permet aussi d'attirer des consommateurs par un prix très bas pour leur vendre d'autres produits ». Tout est dit !

Pour le consommateur, les promotions peuvent se révéler dangereuses. Beaucoup d'entre elles peuvent se révéler être des arnaques. On trouve parfois un lot de deux produits plus chers que deux unités. Des produits « de luxe » à prix « cassés » argumentés par des faillites dues à la pandémie de COVID 19, peuvent n'être que de pâles copies du produit convoité.

Plus généralement, il est inutile d'accumuler trop de produits dans nos placards. On a bien vu en pleine crise qu'il y avait encore de quoi manger ! Les stocks conduisent à consommer plus ou à gaspiller en laissant passer les dates de péremption. Ce ne sont pas de économies, ils peuvent bloquer de l'argent potentiellement utilisable pour des besoins plus urgents.

Nous ne sommes pas dans une société de pénurie. Attendre d'avoir consommé un paquet de biscuits avant d'en racheter peut donner l'occasion de goûter à une nouveauté comme une tartine de pain beurré saupoudré cacao ou garni d'un peu de confiture.



Dominique Lassarre

### Ce mois-ci dans les feuilles de chou...

À la une : À quoi servent les promotions ?

#### Actualités de la rentrée

- ☆ Contrôle technique des voitures : des tarifs plus transparents
- ☆ Le Hard-Discount non-alimentaire
- ☆ La qualité de l'air intérieur de nos logements
- ☆ Télétravail et sécurité
- ☆ Repas au Resto'U à 1 €

#### Coup de gueule

- ☆ Cela n'arrive pas qu'aux autres

#### À voir

- ☆ Tout savoir sur les crevettes

#### Penser demain

- ☆ L'Agenda 2030

## Actualités de la consommation

### CONTRÔLE TECHNIQUE DES VOITURES : DES TARIFS PLUS TRANSPARENTS

Depuis le 8 octobre 2020, un site d'information sur les tarifs des contrôles techniques des véhicules (visites et contre visites) recense les prix pratiqués par les centres en question.

Les centres sont tenus d'afficher de manière visible et lisible de l'extérieur à l'entrée principale du public leurs tarifs par type d'énergie : essence, diesel, gaz, hybride, électrique.

Sont concernées les catégories de véhicules légers, à savoir : les voitures particulières, 4 x 4, voitures de collection, camionnettes, camping-car de moins de 3,5 tonnes.

Le site de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) présente la liste des centres agréés de chaque département ; ce qui permet de connaître celui qui propose le meilleur prix (hors offres promotionnelles) selon le type de véhicule et son énergie. Les centres doivent transmettre leurs tarifs au site sans délai, ainsi que toute modification. Le changement de prix peut même être communiqué avant sa modification effective si la date et l'heure à laquelle il sera effectif sont précisées.

Tout manquement constaté par la DGCCRF est passible d'une amende administrative de 1 500 € maximum ou de 3 000 € en cas de récidive.

Pour consulter le site de la DGCCRF : <https://prix-contrôle-technique.gouv.fr/>

#### **Textes de référence :**

🔗 [Arrêté du 29 juillet 2020 relatif à la publicité des prix des prestations de contrôle technique de certaines catégories de véhicules légers](#)

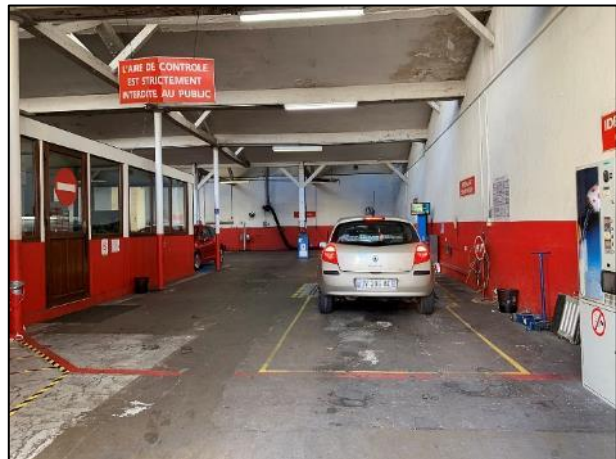
🔗 [Décret n° 2019-1127 du 4 novembre 2019 relatif à l'information du public sur les prix du contrôle technique de véhicules légers](#)

### LE HARD-DISCOUNT NON-ALIMENTAIRE

On les appelle les enseignes de bazar. Ce sont les supermarchés spécialisés dans le discount ou le déstockage. La plupart sont situés en périphérie des grandes villes, mais de plus petites surfaces s'installent au cœur des villes en suivant en cela les traces des enseignes d'alimentation. En 10 ans, leur chiffre d'affaires a plus que doublé. La raison de leur succès est qu'ils proposent des produits plutôt de qualité à petits prix.

#### **Deux recettes pour proposer des articles de qualité à très bas prix**

Certains magasins sont généralistes comme GIFI ou Deux Euros. D'autres sont plus spécialisés comme Saga pour les produits d'hygiène et de beauté, Mistigriff pour les vêtements et le textile.



Tous rognent sur les dépenses. Pas de décoration, pas de musique d'ambiance, des linéaires minimalistes, et des contrats précaires pour la plupart des salariés qui sont contraints de faire de nombreuses heures supplémentaires pas toujours correctement payées. Publicitairement, ils misent sur les propositions sur des périodes courtes, les arrivages hebdomadaires avec force distribution de papier dans les boîtes aux lettres (munissez la vôtre d'un STOP-PUB).

Ce qui fait la principale différence entre eux, c'est la politique d'achats

- Les déstockeurs ou solderies, Action pour le bazar, Saga pour la cosmétique, Mistigriff pour les vêtements, achètent en grandes quantités puis revendent à prix cassé des produits de grandes marques. L'assortiment varie en permanence du fait de la stratégie d'achat qui privilégie les acquisitions en fonctions d'opportunités, comme les surstocks, les marchandises d'entreprises en faillite, les fins de séries ou les invendus. C'est une forme lucrative de « zéro déchets ».
- Les discounters, comme Gifi, Centrakor, écrasent les prix en écoulant des produits fabriqués principalement en Asie à des tarifs records. Les plus « chics » imposent leur propre design comme Hema ou Flying Tiger en centres villes. C'est deux derniers étaient à l'origine des magasins « à prix unique ». Aujourd'hui il ne reste plus que « c'est deux euros »

Action, Babou, Centrakor, Gifi ou la Foir'Fouille sont les plus gros. Soldeurs à l'origine, ils sont passés discounters en se développant.

Aujourd'hui, il y a plus de 4000 de ces bazars en France. Après avoir pris des parts de marché importantes dans l'alimentaire, avec des enseignes comme Lidl et Aldi, ces enseignes low-cost ont un bel avenir devant eux. D'autant qu'elles se lancent aussi dans les ventes en ligne ou le Drive.



Source : [www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-eco/la-chronique-eco-10-octobre-2020](http://www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-eco/la-chronique-eco-10-octobre-2020)

## LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DE NOS LOGEMENTS

Si l'on en croit les injonctions pour lutter contre la COVID-19, si nous restons confinés dans notre logement, nous nous mettons à l'abri du coronavirus. Nous ne sommes pas pour autant à l'abri de la pollution. L'air intérieur peut être plus nocif que l'air extérieur. En effet de nombreux produits émettent des composés polluants. Voici quelques conseils pour veiller à la qualité de l'air intérieur de nos logements.



Certains polluants se diffusent régulièrement dans des concentrations faibles (émissions des meubles par exemple) alors que d'autres ont des concentrations élevées mais ponctuelles, en fonction de nos activités (fumée de tabac, bricolage, produits d'entretien...).

## Les polluants chimiques

Ils sont très abondants et très courants dans l'air intérieur.

Le monoxyde de carbone : ce gaz est incolore, inodore et mortel à forte concentration. Il provient des appareils généralement de chauffage ou de chauffe-eaux mal entretenus.

Les composés organiques volatils comme le formaldéhyde, les solvants organiques, les éthers de glycol, les hydrocarbures. Ils proviennent des bois traités, des colles, des peintures, des produits d'entretien et de nettoyage, des désodorisants et parfums (naturels ou artificiels), des feutres, etc.

Les composés organiques semi-volatils, tels que les phtalates, les bisphénols, les muscs, les organophosphorés, les pyréthriinoïdes. On les retrouve généralement dans les revêtements, les plastifiants, les produits de traitements du bois, les biocides, les retardateurs de flamme, etc.

La fumée de tabac, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les pesticides (insecticides et fongicides).

## Les polluants biologiques

Ils sont issus d'organismes vivants (animaux, végétaux, moisissures, etc.).

Les agents infectieux (bactéries, virus, toxines) proviennent des habitants du logement (en cas de maladie contagieuse) ou peuvent se développer dans certains équipements (production d'eau chaude, ventilation mal entretenue, climatisation).

Les allergènes sont émis par les moisissures, les animaux domestiques, les plantes, les insectes (blattes) et les acariens.

## Les particules et les fibres

La poussière contient des particules qui, en suspension dans l'air, peuvent être inhalées. Elle est composée de contaminants très variés : fumées, noir de carbone (suie), pollens, spores, allergènes.

Certaines activités (bricolage, cuisine, ménage) en produisent des quantités importantes ou favorisent leur suspension dans l'air.

## Quels gestes pour un air plus sain ?

### **Favoriser la circulation naturelle de l'air**

Si votre logement n'est pas équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC), il faut créer ou maintenir des circulations d'air suffisantes pour renouveler l'air intérieur.

Veillez à ce qu'il y ait toujours un espace d'environ 2 cm sous vos portes intérieures pour permettre à l'air de circuler.

Ne bouchez jamais une entrée d'air ou une bouche d'extraction et nettoyez-les régulièrement pour éviter la diffusion de produits nocifs dans l'air intérieur.

Aérez quotidiennement 10 minutes le matin et le soir.

Laissez si possible, et s'il ne fait pas trop froid, les fenêtres des chambres entrebâillées la nuit pour évacuer la vapeur d'eau produite par les occupants.

Ouvrez vos fenêtres en fonction de vos activités (passage de l'aspirateur, utilisation de produits d'entretien, séance de bricolage, douche, bain, préparation du repas, lessive).

### **Lisez bien les étiquettes avant d'acheter**

Consultez l'étiquette « Émissions dans l'air intérieur » : elle signale le niveau d'émission en composés organiques volatils des produits de construction ou des revêtements de murs, sols ou plafonds (cloisons, panneaux, moquettes, papiers peints, peintures), des produits nécessaires à leur mise en œuvre (isolants sous-couches, vernis, colles, adhésifs).

Repérez les symboles de danger qui signalent les produits nocifs, irritants, inflammables, toxiques...



### **Méfiez-vous des produits ménagers**

Suivez le mode d'emploi. Il indique notamment les doses à respecter et les précautions à prendre. Évitez le surdosage des produits et adaptez leur utilisation aux besoins réels, en respectant les recommandations données par le fabricant. Ne mélangez jamais les produits.

Évitez l'usage de désinfectants, comme l'eau de Javel.

Ne vaporisez pas trop de produits en spray qui pénètrent facilement dans les poumons (parfums d'ambiance, désodorisants, produits à base d'huiles essentielles)

Utilisez, dans la mesure du possible, des moyens de nettoyage n'émettant pas de substances toxiques. Le nettoyage des vitres et des sols à l'eau chaude ou à la vapeur est bien souvent suffisant.

Limitez le nombre d'ingrédients et les quantités d'huiles essentielles dans les produits « faits-maison ».

Dans la mesure du possible, rangez vos produits dans une pièce ventilée.

**D'après le guide de l'ADEME « un air sain chez soi » :**

[www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-un-air-sain-chez-soi.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-un-air-sain-chez-soi.pdf)

## TÉLÉTRAVAIL ET SÉCURITÉ

Afin de mieux gérer la pandémie, beaucoup d'entreprises ont mis en place des journées de télétravail pour leurs salariés. Cette activité plus importante sur l'internet attise l'ingéniosité de fraudeurs et des spécialistes de la cybercriminalité ! Alors que vous surfiez pour votre propre compte comme pour celui de votre employeur, nous vous rappelons quelques bonnes pratiques...

### Méfiez-vous des messages (mail, SMS, chat...) ou appels téléphoniques d'origine inconnue.

L'hameçonnage (ou *phishing*) est le moyen le plus courant pour vous dérober des informations personnelles, professionnelles ou bancaires en vous attirant sur de faux sites officiels prétextant l'annonce d'un remboursement, d'une confirmation de commande, d'un colis en attente, d'un problème de sécurité... Ces messages peuvent aussi contenir une pièce-jointe malveillante virale ou vous inciter à vous rendre sur un site piégé pour infecter votre ordinateur ou votre téléphone mobile. Dans le pire des cas, ces virus peuvent bloquer votre matériel voire chiffrer vos fichiers et l'hacker réclamera une rançon pour en retrouver l'accès (*ransomware*). En cas de doute sur un message, ne cliquez pas sur les liens, n'ouvrez pas les pièces-jointes et demandez confirmation en contactant directement par un autre moyen que la réponse au message l'organisme qui prétend vous l'avoir envoyé.

### Ne téléchargez vos applications que depuis les sites ou magasins officiels et vérifiez la fiabilité des sites que vous visitez.

Le risque existe d'installer une application piégée qui pourrait vous dérober vos informations personnelles ou bancaires, ou qui pourrait bloquer l'accès à votre machine. Évitez les sites qui proposent « gratuitement » des applications payantes.

En principe, un bon anti-virus (les meilleurs sont payants) doit vous prévenir de la fiabilité des sites sur lesquels vous vous rendez. Si vous n'avez pas cette fonction, assurez-vous du sérieux du site sur lequel vous comptez faire des achats en consultant les avis et en recherchant sur votre moteur de recherche d'éventuelles malversations connues. Au moindre doute, abstenez-vous !

Avant de cliquer sur un lien douteux, positionnez le curseur de votre souris sur ce lien (sans cliquer !) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance.

Avec la crise sanitaire, on voit fleurir de faux sites de ventes de masques chirurgicaux, de gels hydro alcooliques, de téléconsultations médicales, de médicaments miracles ou de vaccins expérimentaux qui n'existent pas. Attention aussi aux appels aux dons frauduleux. De nombreux appels aux dons et diverses cagnottes relatifs au coronavirus – COVID19 ont été lancés pour faire face aux difficultés individuelles ou collectives engendrées par la situation. Avant de verser des fonds, assurez-vous bien que vous ne soyez pas confronté à une escroquerie, en faisant des recherches sur Internet sur la légitimité des causes et des organismes représentés. Créez des liens favoris qui vous permettront d'aller directement sur le site de vos fournisseurs habituels ou de votre association favorite.

### Soyez vigilants, beaucoup de fausses informations circulent.

Qu'il s'agisse de propos excessivement catastrophistes ou qui évoquent des solutions miraculeuses face au coronavirus – COVID19, soyez méfiant avec tout ce que vous pouvez voir sur Internet, les forums ou les réseaux sociaux car ils regorgent de fausses informations et de rumeurs infondées et farfelues. Ne relayez pas d'informations que vous n'avez pas pu vérifier depuis une source officielle. Pour rester informé sur la situation, référez-vous au site dédié du gouvernement.

#### Sources :

🔗 [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

🔗 [www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19](http://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19)

## REPAS AU RESTO'U A 1 €

Grands-parents, parents ou étudiants, cette information peut vous intéresser plus ou moins directement. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le repas à tarif social fixé à 3,30 € dans les restaurants universitaires et les cafétérias universitaires (Crous) est proposé à 1€ pour les étudiants boursiers.

Décidé dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2021, ce tarif social devrait être maintenu tout au long de l'année universitaire 2020-2021.

Pour bénéficier de cette possibilité, l'étudiant boursier doit :

- ✓ présenter la validation de sa demande de bourse ;
- ✓ obtenir son attestation de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) ;
- ✓ activer son compte Izly (service de paiement des Crous) sur la plateforme dédiée ;
- ✓ créditer son compte Izly ;
- ✓ payer son repas avec le moyen de son choix parmi les suivants :
  - sa carte étudiant si c'est une carte multiservices sans contact ;
  - son téléphone mobile après avoir téléchargé l'application Izly ;
  - sa carte Izly qui peut être obtenue au guichet d'un restaurant universitaire.

Le statut de boursier est ensuite détecté automatiquement, lors du passage en caisse.

### Coup de gueule

## CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Dernièrement je suis tombé sur un courriel, m'annonçant qu'il y avait un renouvellement de la CARTE VITALE pour une carte plus performante ! Ce jour-là, j'étais très fatigué par des douleurs articulaires. Sans réfléchir, comme pour obtenir un apaisement, j'ai donné mes coordonnées bancaires, pour 2,79 € de frais d'envoi.

À peine la bévue faite, regardant attentivement l'annonce, j'ai pensé à une escroquerie. De suite, j'ai envoyé un courriel à ma banque, prévenue la MGEN, car il y avait le logo de la MGEN sur l'annonce et la gendarmerie qui m'a appris que nous pouvions porter plainte rapidement par internet sur le site officiel PERCEVAL.

Ma banque avait rapidement bloqué ma carte bancaire. Je suis passé à côté d'une belle escroquerie car les aigrefins avaient déjà voulu tirer la somme de 1787 euros au bénéfice d'un DARTY (site frauduleux). Une heure après je recevais un appel téléphonique, d'une personne de très mauvaise humeur réclamant un nouveau paiement. J'ai répondu encore plus en colère.

J'ai évité une belle perte d'argent, mais combien de personnes fragiles sont hélas des victimes.

Jean-Marie Chouleur

#### **Perceval, un Téléservice pour signaler une fraude à la carte bancaire**

Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque

 [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526)

## À voir

### TOUT SAVOIR SUR LES CREVETTES

La quotidienne : Une émission de 20 minutes très bien documentée. À voir en particulier, en début de vidéo, un reportage sur le parcours des crevettes de Madagascar de la pêche à l'assiette.

📄 [www.france.tv/france-5/la-quotidienne/saison-5/500485-crevettes-comment-expliquer-de-telles-differences-de-prix.html](http://www.france.tv/france-5/la-quotidienne/saison-5/500485-crevettes-comment-expliquer-de-telles-differences-de-prix.html)

France 5 a réalisé un autre reportage concernant la couleur des crevettes. Comme il est un peu plus ancien, on ne le trouve que sur leur page Facebook.

📄 <https://fr-fr.facebook.com/france5/videos/10156006236359597/>



## Penser demain

### L'AGENDA 2030

En 2015, le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a lancé l'agenda 2030. « L'Agenda 2030 est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde et reconnaît que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions reste la condition sine qua non du développement durable ». Il s'agit de renforcer l'aspect social du développement durable, il est vrai un peu délaissé par les états membres, même les plus riches !



**Pour en savoir plus :**

📄 [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)

📄 [www.undp.org/content/undp/fr/home/2030-agenda-for-sustainable-development.html](http://www.undp.org/content/undp/fr/home/2030-agenda-for-sustainable-development.html)

**Ont contribué à la rédaction du N°88 des Feuilles de Chou :**

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Jean-Marie Chouleur, Margot De Battista, Hélène Hémet, Dominique Lassarre, Christophe Prudhomme, Charles Serra, Roseline Vivès.



**Les Feuilles de Chou de l'Adéc Languedoc-Roussillon**

**Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon**

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - [publications@adeic-lr.fr](mailto:publications@adeic-lr.fr)

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéc, Pixabay, Wikipédia

